



**BARRAGE et OUVRAGES ANNEXES**

*Retenue provisoire à la cote 638*

Barrage et ouvrages annexes, retenue provisoire à la cote 638, 1951

Référence du document reproduit :

- **Barrage et ouvrages annexes, retenue provisoire à la cote 638, 1951. Photo**  
Barrage et ouvrages annexes, retenue provisoire à la cote 638, 1951. Photo  
A EDF

IVR82\_20117401184NUCA

Auteur de l'illustration : Samir Mahfoudi

Auteur du document reproduit : Electricité de France

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Assemblée des Pays de Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation